

## DÉTENTION ET USAGE DU TÉLÉPHONE PORTABLE EN CLASSE ET À LA SORTIE

### RÈGLEMENT

1. Les élèves choisissent un numéro de 1 à 30.
2. A l'arrivée en classe, chaque élève glisse son portable dans la pochette qui correspond à SON numéro.
3. Chaque fois qu'ils quittent le local en groupe, les élèves récupèrent leur téléphone et SEULEMENT leur téléphone. Ils **ne sont pas en droit**, même pour blaguer, de se saisir d'un téléphone qui ne leur appartient pas.
4. Ils veilleront aussi à se comporter de façon respectueuse et soigneuse, afin de ne créer aucun accident (ex. risque de faire tomber un téléphone)

COMPORTEMENTS SANCTIONNÉS	BARÈME DE SANCTIONS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Présence du téléphone sur le banc, alors que les autres sont dans leur pochette</li><li>• Utilisation du téléphone en classe sans que le professeur en aie explicitement permis l'usage</li><li>• Avoir un comportement déraisonnable et agité lors de la récupération des téléphones (risque de faire tomber les téléphones des autres)</li><li>• S'être saisi du téléphone de quelqu'un d'autre</li></ul>	<p>Téléphone saisi jusqu'à la fin de la journée, à récupérer chez Mr le Préfet et note PEDAGOGIQUE</p> <p><b>Récidive :</b></p> <p><i>1 x : Téléphone à confier à Mr le Préfet, jusqu'à la fin de la journée, à récupérer chaque fin de journée et CE <b>PENDANT UNE SEMAINE</b> + note DISCIPLINAIRE</i></p> <p><i>2 x : si vous êtes assez fou pour récidiver, vous devrez apporter votre téléphone chaque matin à Mr le Préfet et le récupérer le soir et ce chaque jour que comporte <b>1 MOIS</b> ! + RAPPORT DISCIPLINAIRE chez Mr le Préfet</i></p>

Paraphe de Mr Gilson, Préfet :

Paraphe de Mr Gilson, Préfet :